

## Les relevailles

Cette cérémonie de *commémoration individuelle de la purification*, se pratiquait dans les Belleville, comme ailleurs, mais a disparu considérablement de la mémoire collective. L'accouchée se rendait à l'église mais n'y rentrait pas avant la bénédiction du prêtre sur le parvis de l'église. C'était un *rite de passage* puisque la femme réintérait la société chrétienne et sa place dans l'église après un certain retrait. Le coutumier dressé en 1851, par le curé de Saint-Jean de Belleville fait foi de la coutume dans cette localité : « Relevailles. On perçoit six sous et on donne l'évangile » (62. P. 76, *Archives Diocésaines de Tarentaise*). Pour Saint-Martin de Belleville, J.-C. Bal signale, en 1930, l'existence d'un « dîner » pour les relevailles : « simplement un dîner au parrain, à la marraine et aux plus proches parents » (*Qu. I, n° 219, Fds Van Gennep, Paris*).

## Le baptême

• **Date, porteur, mode de transport et habillement du nouveau-né** - Comme dans toutes les communes, le baptême avait lieu le plus vite possible : « Oui, oui ! Et puis, ils les baptisaient le plus vite possible, le lendemain, le surlendemain », dit-on. Dans la vallée des Belleville, on portait l'enfant dans les bras. A Saint-Martin de Belleville, c'était généralement la marraine qui portait le nouveau-né coiffé de *la bonèta*, de forme carrée avec des dentelles vers le front (appelées *frèp*), attachée sous le cou à l'aide d'un cordon. M. Marie Jay (village du Châtelard) : « En principe, il était porté par la marraine à l'église ». Mlle Laissus, née en 1905 (Villaranger) : « Mais moi, j'ai été trois fois marraine... Quand il était né, il fallait le... porter tout de suite, à pied bien sûr ! ». Tout est bien résumé par Mme Humbert (Le Villard) :

**Saint-Martin de Belleville** - « Eh bien, au premier de mes fils (...), c'était ma mère qui était allée porter l'enfant baptiser, avec mon beau-père (...). Ils l'emmenaient comme ça, dessous le bras. Je sais que maman avait encore mis le châle, le costume » / *Question* : Et la marraine, elle ne portait pas l'enfant parfois, baptiser ? « Mais c'était elle, la marraine ! »

Souvent, dans nos campagnes, la grand-mère était effectivement la marraine de l'enfant (d'où l'appellation patoise désignant à la fois, la marraine et la grand-mère : *la nîn-na*, à Saint-Jean de Belleville). Comme le souligne Van Gennep : « En règle générale, dans toute la France, quand il s'agit d'un premier-né, fille ou garçon, ce sont les grands-parents, soit paternels, soit maternels, qui sont choisis de droit, et le plus souvent c'est leur prénom qui passe à l'enfant » (*Manuel, I, p. 128*).

En 1930, J.-C. Bal atteste le port de l'enfant à bras par le parrain ou la marraine à Saint-Martin de Belleville : « C'est le parrain qui porte l'enfant à l'entrée de l'église ; le long du chemin, c'est tantôt le parrain, tantôt la marraine (le chemin des hameaux à l'église du chef-lieu est quelque fois très long). » (*Rép. qu. I, doc. n°219, 30 décembre 1930, Fds Van Gennep, Paris*). D'après Marcel Jay, seuls les parrains et marraines assistent au baptême (*L'Héritage du pays natal, Mémoires d'un enfant de la vallée des Belleville, Cognin, 1992, p. 22* - L'auteur est originaire de Praranger).

A Saint-Jean de Belleville, on signale partout la marraine. A Saint-Laurent de La Côte, un correspondant de van Gennep observait que la sage-femme portait l'enfant (*Qu. I, doc. n°209, Mme Rambaud, 1930, Fds Van Gennep, Paris*).

● **Enveloppement de l'enfant dans le châle de la mère, distinction visuelle du sexe** - Dans toute la vallée des Belleville, l'enfant était enveloppé dans le châle de la mère (une habitude également signalée dans la vallée du Morel, cf *tome I*). A Saint-Martin de Belleville: « l'enfant était emmailloté et puis, ils le couvraient avec un châle (...). Parce que dans le temps, quand il y avait, admettons une fête, les femmes s'habillaient bien avec le costume du pays. Alors, ils menaient l'enfant baptiser, ils le couvraient avec le *mouchoir* que la maman mettait. Il y en avait des bleus, rouges, violets. Oui, ça c'est vrai » (*M. Marie Jay dit « Marie Blanc », village du Châtelard*). Attestation de Mme Angeline Borrel : « La marraine portait l'enfant, le châle par-dessus ». A Saint-Laurent de la Côte, on portait l'enfant : « dans son maillot recouvert d'un châle de soie (« châle de noce de la mère ») » (*Qu. I, doc. n°209, Fds Van Gennepe, Paris*).

D'après notre enquête, à Saint-Jean de Belleville, dans les années 1940, l'enfant était encore enveloppé dans le châle de la mère : en soie rouge pour une fille et en soie bleue pour un garçon. En ce qui concerne les procédés signalétiques visuels destinés à distinguer le sexe du baptisé (d'après la forme ou les couleurs du bonnet, du châle ou des langes), l'enquête ne l'a pas constaté explicitement à Saint-Martin de Belleville. Plusieurs personnes parlent de couleur bleue visant les garçons, de couleur rose visant les filles, sans dire formellement sur quel vêtement. La plupart des habitants nient cependant une telle distinction des sexes par la couleur (J.-C. Bal nie aussi cet usage, *qu. I, doc. n°219, Fds Van Gennepe, Paris*).

● **Carillonnement** - Dans les mentalités populaires, les cloches conservaient une portée magique, éloignant la grêle ou l'orage. Au baptême, il s'agissait d'éloigner les mauvais esprits (le bébé n'étant pas encore baptisé). C'était aussi un moyen de signaler à la communauté l'heureux événement et l'arrivée d'un nouveau membre dans la société villageoise. Le carillonnement restait proportionnel à la générosité du parrain qui rétribuait le sonneur :

**Saint-Martin de Belleville** - Marie Jay nous explique ses fonctions de sacristain : « Eh bien, sacristain... il fallait accompagner le curé, quand il faisait un baptême (...). Le jour du baptême, le parrain, il allait trouver le sacristain et lui disait : « Eh bien, tu fais tant de carillons ». Un carillon, ça durait... à peu près un quart d'heure. Alors, suivant ce que tu commandais, tu payais en conséquence (...) ». L'informateur affirme que le parrain payait et qu'on sonnait le carillon sur l'air de « La Paimpolaise »<sup>1</sup> ou du « Roi Dagobert »<sup>2</sup> (peut-être d'autres airs) : « Oui, suivant les cloches qu'on avait. Ici, on pouvait le faire avec les sons, on avait quatre cloches ». Mme Louise Humbert (âgée de 78 ans, interrogée au village du Villard, en février 2000) se souvient aussi du carillonnement : « C'était pas la marraine, c'était le parrain. Alors, si c'était un parrain riche, il donnait deux carillons. Et puis, il payait à boire à ceux qui allaient carillonner. S'il avait moins les moyens, il n'en donnait qu'un (rire) ».

A Saint-Martin de Belleville, le curé interdisait la sonnerie après huit jours. Par cet interdit, on faisait respecter les règles locales et on renforçait cette cohésion villageoise, si importante autrefois :

**Saint-Martin de Belleville** - « Si ! Ils le batyé (n.d.a. : baptisaient), mais on ne sonnait pas les cloches (...) » (Mlle J. Laissus, née en 1905). Mme Louise Humbert l'atteste aussi : « (...) C'était encore pas bien juste non plus (...), mais il fallait les baptiser avant huit jours sinon le curé ne sonnait plus les cloches (...) ».

<sup>1</sup> Notre informateur la chante : « J'aime le Paimpol et sa falaise, son clocher et son grand pardon / J'aime aussi à revoir Paimpolaise qui m'attend au pays breton ».

<sup>2</sup> « Le Roi Dagobert » nous est signalé à Saint-Jean de Belleville, aux Avanchers et à Doucy (pour ces deux communes, cf *tome I*).

• **Jet de dragées** - Comme nous l'avons déjà souligné dans le tome I, ce rite d'aspersion correspond aux *natalitia* des Romains. Au cours du XIX<sup>e</sup> s, les fruits plus « rustiques » (noisettes ou grains, considérés comme symboles d'abondance) furent remplacés par les dragées. Mme Chavoutier a été témoin d'un jet de petits pois au lieu de dragées à Villaranger (Saint-Martin de Belleville - cf ci-après). L'aspersion de dragées, courante dans la plupart des communes savoyardes, est attestée par un correspondant de Van Gennep à Saint-Laurent de la Côte, vers 1930 : « On donne des dragées à la main à toutes les personnes rencontrées au passage » (*Qu. I, doc n°209, Fds Van Gennep, Paris*).

**Saint-Martin de Belleville** - « Moi, je m'en rappelle (...), quand ils ont baptisé X. à Villaranger. On était à l'école (...). Eh bien, la marraine nous avait lancé... c'étaient pas des dragées, c'étaient des petits pois verts par terre. Et puis nous, on les ramassait comme des bonbons (...). C'était pendant la récréation qu'elle avait fait ça » (*Mme Ernestine Chavoutier, 72 ans, interrogée pendant la période de la Toussaint 2001*).  
*Les autres habitants parlent de dragées : Le parrain et la marraine les lançaient à la sortie de l'église : « Des fois, ils les donnaient même à la main (...). Admettons, si c'était un jeudi ou un dimanche, il y avait beaucoup d'enfants qui allaient voir. Alors, le parrain et la marraine en donnaient à tous. Ils en jetaient une poignée, alors, les enfants couraient tous après (...) » (M. Marie Jay, village du Châtelard)*. Selon Mme Angeline Borrel (octogénaire interrogée à Moûtiers, en 1998-99), les parrains et marraines donnaient aussi un paquet de dragées aux proches et à M. le curé (à une certaine époque, sans doute récente, roses pour les filles, bleues pour les garçons). Rite relevé également par J.-C. Bal à Van Gennep : « On jette des bonbons aux enfants, du seuil de l'église ou sur le chemin du retour » (*Rép. au qu. I., doc. n°129, Fds Van Gennep, Paris*).

• **Signalement d'un deuil** - A Saint-Martin de Belleville (relevé également dans la vallée du Morel, cf tome I, 1<sup>ère</sup> partie, chapitre I.), s'il y avait eu récemment un décès dans la famille, la porteuse mettait son châle de deuil (qu'on reconnaissait par la couleur).

**Saint-Martin de Belleville** - (Au baptême du premier fils de l'informatrice) : « Je sais que maman (la marraine) avait encore mis le châle, le costume (...). Et puis, elle était en deuil. Elle avait perdu sa maman au mois de juin (...). Alors, elle avait mis un mouchoir demi-deuil » / *Question : De quelle couleur ? « Noire avec des fleurs violettes, je crois bien oui. » (Mme Louise Humbert, 78 ans, village du Villard, février 2000*.

• **Coups de feu ou boîtes** - Une nouvelle fois, on signalait à la communauté, l'arrivée d'un nouveau membre à l'intérieur de la société villageoise. En 1930, J.C Bal signale ceci : « Quelquefois le père, quand il est particulièrement content (à son premier-né par exemple) commande de faire partir les boîtes » (*Qu. I, doc. n°219, Fds Van Gennep, Paris*). Tirer des coups de feu paraît une coutume ancienne mais l'utilisation des boîtes à flammes (signalée également dans la vallée du Morel) a certainement remplacé celle des pistolets ou des fusils.

• **Repas de Baptême** - Clôturant cette période du baptême, le repas peut être considéré comme un rite de terminaison (mais comme dans chaque scénario, jamais d'une manière définitive). A Saint-Martin de Belleville, le repas était payé par les proches du baptisé : « Ah bien sûr, le repas de baptême, il se faisait dans la famille. C'était la famille d'où venait l'enfant qui payait le repas (...) » (*Un informateur du Châtelard*).

• **Parrain et marraine** - A Saint-Martin de Belleville, le parrain offrait un repas à la marraine : « Puis, après, le parrain payait (...) un repas dans un restaurant, à la marraine » (*M. Marie Jay, village du Châtelard*).